

Plaque de Tare ou de surface

LONGUEUR HORS TOUT :	m
LARGEUR HORS TOUT :	m
SURFACE TOTALE :	m ²
P.T.A.C. :	Kg
P.V. :	Kg

La réglementation sur les remorques et caravanes

La plaque de tare et de surface est placée en évidence

sur le côté droit de la remorque. Les caravanes sont dispensées de cette plaque.

PTC MAXI 420 Kg	
Longueur	2,26 M
Largeur	1,28 M
L x l	2,89 M ²

La plaque du constructeur est habituellement fixée sur la flèche d'attelage.



Les papiers :

Jusqu'à 500 kg de PTAC, aucun document spécial n'est requis.

Au-dessus de 500 kg de PTAC, la remorque doit avoir sa propre carte grise.